

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lille, le 30/06/2023

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LILLE**

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS 62039

59014 LILLE CEDEX
Téléphone : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45

Greffes ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h30

E23000096 / 59

Monsieur le Secrétaire Général
Direction Départementale des
Territoires et de la Mer
Service du Droit des Sols
62 boulevard de Belfort
CS 90007
59042 LILLE CEDEX

Dossier n° : E23000096 / 59
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet(s) : Demande de permis de construire pour le projet de centrale photovoltaïque au sol.
Maître d'ouvrage : SASU Centrale Photovoltaïque de Wallers Lambrecht.
Territoire(s) concerné(s) : Commune de Wallers.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Madame Jocelyne MALHEIRO, retraitée du groupe La Poste, demeurant 24 rue du Mont Garin, LAMBERSART (59130) (tel : 03.20.09.05.24) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Christian LEBON (portable : 07.86.25.72.80) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

28/06/2023

N° E23000096 /59

le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire du 28/06/2023

CODE : 2

Vu, enregistrée le 21/06/2023, la lettre par laquelle le Préfet du Nord demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique comme ci-dessous détaillée :

Objet(s) : Demande de permis de construire pour le projet de centrale photovoltaïque au sol.

Maître d'ouvrage : SASU Centrale Photovoltaïque de Wallers Lambrecht.

Territoire(s) concerné(s) : Commune de Wallers.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Jocelyne MALHEIRO, retraitée du groupe La Poste, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

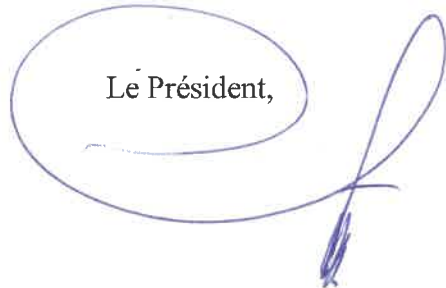
ARTICLE 2 : Monsieur Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes de Lille, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Nord, à la SASU Centrale Photovoltaïque de Wallers Lambrecht., à Madame Jocelyne MALHEIRO et à Monsieur Christian LEBON.

Fait à Lille, le 28/06/2023

Le Président,



Christophe HERVOUET

Pour expédition conforme,
Pour le greffier en chef,
L'adjoint administratif délégué,

